



Section Charente-Maritime  
<https://17.cgffinancespubliques.fr/>

## BULLETIN D'INFORMATION COVID n°12

Le Jeudi 13 janvier 2022

### Bonjour à vous tous

Notre dernier bulletin d'information sur le Covid date du 26/05/2020. Vous le trouverez [ici](#).

Nous ne pensions pas il y a quelques semaines que nous devrions rédiger de nouveau ce type de bulletin d'information.

A notre initiative (*cf mèl 2022 -02 du 08/01/2022*), une réunion avec la Direction a été organisée en urgence sur la situation sanitaire. Elle s'est tenue en audio le lundi 10/01/2022 de 09h00 à 11h15.

Y ont participé les organisations syndicales, le médecin de prévention et l'assistance sociale. Pour la CGT, les présents étaient M Buffeteau Roger, M Robert Franck et M ESSAYAN Benjamin. Nous avons fait remonter vos remarques, vos critiques et vos questionnements sur la gestion de cette énième vague épidémique par la DGFIP et par la DDFiP 17. Nous tenons à vous remercier pour tous vos retours et vos témoignages !

Le ton de ce compte-rendu est volontairement neutre et ne traduit pas forcément l'ambiance de cette réunion. Notamment quand nous avons évoqué le discours présidentiel sur les non-vaccinés. (CF mèl 2022-03)

### MINI COMPTE-RENDU

#### PRÉAMBULE

Le but de toutes nos interventions était de s'assurer du maximum de protection pour les agents mais aussi pour nos redevables dans cette situation de crise.

Suite à notre mèl 2022-02, on nous a questionné sur le pourcentage de non-vaccinés.

**Non !!!! Nous ne demanderons jamais** à connaître le nombre de vaccinés ou de non vaccinés. De plus, compte-tenu de la législation en vigueur et **du secret médical**, la DDFiP 17 **n'a pas et ne peut pas connaître** ce chiffre puisque le passeport vaccinal n'est pas exigé pour venir travailler.

Et rappelons aussi que nos redevables ne sont pas tenus non plus de le présenter quand ils se rendent physiquement dans nos accueils. Nous voulions simplement dire qu'une partie non négligeable d'agents (*agents non vaccinés, avec comorbidités, dans l'attente de la dose de rappel, sans oublier que le schéma vaccinal complet ne protège pas à 100% pour les formes graves*) **pouvaient se retrouver en difficulté devant cette maladie** ainsi qu'une partie des citoyens quand ils sont dans nos locaux. Nous n'oublions pas non plus que nous faisons face à deux variants dont le delta qui est plus pathogène mais moins contaminant.

C'est pourquoi, suite à vos interpellations, il nous paraissait important d'évoquer avec la Direction les sujets suivants :

- les risques liés la réception physique ;
- la problématique des équipements ;
- le manque d'informations sur l'évolution de l'épidémie depuis le début d'année ;
- la gestion des absences (ASA) ;

- la gestion du télétravail (%) ;
- le rappel des règles sanitaires auprès des agents et l'importance des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Pour résumer, il s'agissait de parler des solutions susceptibles, à nos yeux d'empêcher la propagation de cette épidémie à l'intérieur de nos locaux et dans l'exercice de nos missions.

\*\*\*\*\*

### LES CHIFFRES DE CONTAMINATION

Les chiffres de l'ARS pour la Charente-Maritime sont sans précédent.

- Le taux d'incidence dans le département était de 1.622 cas pour 100.000 habitants la semaine dernière (928 la semaine précédente). Cela sous entend qu'à minima sur 7 jours 1,62 % de la population est contaminée. Il est bon de rappeler qu'avant la COVID les épidémiologistes considéraient qu'une épidémie pouvait être contrôlée quand le taux d'incidence ne dépassait pas 50 pour 100,000.
- Le taux de positivité était de 14 %.
- Cela représente au 06/01/2022, 10.500 nouvelles contaminations et 15.000 personnes isolées.
- Le nombre d'hospitalisations COVID était de 119 (+ 52 en une semaine), et 50 % des places de réanimation sont occupés au 06/01/2022.

Pour la DDFiP 17 depuis le 27/12/2021 cela s'est traduit par 27 cas positifs dont 7 nouveaux en début de semaine. Le nombre de cas contacts devrait tourner autour d'une trentaine d'agents.

\*\*\*\*\*

### LA RÉCEPTION PHYSIQUE

La CGT 17 a demandé a minima de revoir le plan de continuité d'activité pour éviter un afflux de public (parfois âgé, parfois fragile) dans nos accueils après l'envoi massif de courrier de relance. **Nous avons même demandé la fermeture pure et simple de la réception physique pour ne la réserver qu'aux rendez-vous** à caractère urgent ou complexe.

Nous avons tenu à rappeler les difficultés des services à faire respecter les jauges dans les accueils des Centres des Finances Publiques. Et les exemple de sites où, avec le froid et la pluie, les redevables ont été vus s'entasser dans l'attente d'une réception. Des attentes qui peuvent parfois durer plusieurs dizaines de minutes. Les agents des accueils primaires ou les chefs de service n'ont pas vocation à se transformer en vigiles. Tout cela avec un risque d'augmentation des agressions verbales ou physiques. A nos yeux, **le maintien de cette réception physique est devenu un facteur de contamination inutile pour les agents et les redevables**. On doit pouvoir faire autrement pendant ces quelques semaines de pics épidémiques,

Nous avons donc demandé à la Direction de relayer notre demande à la Direction Générale. Le Directeur s'est contenté de dire qu'il suivrait les recommandations de la DG et qu'il revenait à nos organisations syndicales nationales d'en faire la demande. **Dont acte.**

Au cours de ce débat, le Directeur a en revanche confirmé qu'il n'hésiterait pas à fermer les services au public qui ne seraient pas en capacité d'effectuer cette mission de réception dans des conditions raisonnables. Autant dire que ces fermetures vont dépendre de la sensibilité des chefs de services, du taux d'absentéisme et de la capacité des agents restant à accepter cette mission. **Affaire à suivre.**

## **La réception physique dans les accueils des MFS**

Nous avons demandé à la Direction de vérifier que tous les accueils MFS disposaient du même dispositif de sécurité sanitaire que les boxes de réception secondaires des Centres des Finances Publiques à savoir :

- Un bureau de réception permettant d'aérer la pièce ;
- Une distanciation suffisante ;
- Un plexiglas apposé sur le bureau permettant une séparation physique entre le redevable et l'agent.

Le médecin de prévention a répondu que l'aération toutes les heures pendant 10 minutes du bureau devrait être la règle à suivre et que le plexiglas ne représentait pas à ces yeux une sécurité suffisante s'il ne montait pas assez haut.

La Direction a expliqué qu'elle n'avait pas vérifié la mise en place ou non de plexiglas (*bureaux dépendant des collectivités*) mais par contre que l'aération s'effectuait correctement. C'est à ce titre que la DDFiP 17 a fermé plusieurs boxes de réception secondaire (*CDFP de Saintes*) depuis le début de l'épidémie.

Nous encourageons les agents chargés de cette réception de faire remonter leurs craintes à la Direction et de ne pas hésiter à nous adresser en copie leurs remarques.

\*\*\*\*\*

## **LES ÉQUIPEMENTS**

Sans connaître le stock de masque FFP2\* et compte-tenu des nouvelles recommandations sanitaires dans certains pays européens (*Italie, Autriche notamment pour les déplacements en transport en commun*), nous avons sollicité que la Direction mette à la disposition des agents qui le désirent des masques FFP2 et en priorisant les agents affectés aux missions de réception physique ou les agents présentant des fragilités.

Le médecin de prévention nous a expliqué que ces masques étaient difficilement supportables pendant plusieurs heures (*surtout quand il faut parler*) et qu'il y avait un risque non négligeable qu'ils soient mal portés et ne présentent plus le caractère d'étanchéité souhaitable. Le Directeur a expliqué que les agents faisant de la réception avaient à leur disposition des masques chirurgicaux.

*\*De notre point de vue, en cas de pénurie c'est le personnel médical qui doit être toujours ultra-prioritaire.*

\*\*\*\*\*

## **TÉLÉ TRAVAIL ET SUIVI DE L'ÉPIDÉMIE**

### **Suivi de l'épidémie**

Le Directeur a reconnu le manque d'informations des représentants du personnel pendant la période de congés. Nous avons demandé, comme au premier confinement, les tableaux récapitulatifs (journaliers) de présences, d'absences, de cas COVID et de télétravail service par service.

La rédaction de ces tableaux est extrêmement chronophage pour les chefs de service et la direction. Nous aurons donc droit à des tableaux récapitulatifs mais beaucoup moins précis.

### **Affaire à suivre**

### **Télétravail**

Le gouvernement a décidé d'imposer pour les agents 3 jours de télétravail voire 4 jours là où c'est possible. En Charente-Maritime, 70 % des agents sont équipés. **Pour la Direction et pour nous, on ne peut pas imposer aux agents équipés 5 jours sur 5 de télétravail** pour arriver à un taux d'agent en télétravail de 66% à 80%. La Direction nous a donc prévenu que le taux journalier d'agents en télétravail devrait tourner quotidiennement autour de 50 %;

### Petit rappel sur le vécu qui explique notre position sur le télétravail

En effet depuis Mars 2020, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour demander que certains agents qui ne disposaient pas de locaux personnels adaptés, de connexion internet suffisante, ou qui ne supportaient pas psychologiquement ce mode de travail, reviennent à temps complet dans les services ou qu'on réduise le nombre de jours télétravaillés pendant les pics épidémiques

L'assistante sociale est aussi intervenue dans ces débats pour témoigner qu'elle avait fait face à des agents qui se retrouvaient en difficultés pendant le télétravail dans un environnement familial non protecteur.

Le médecin de prévention a expliqué aussi que des agents à risques (*comorbidités, immunodéprimés*) avait demandé à réduire le nombre de jours de télétravail et qu'il ne fallait pas occulter les risques psycho-sociaux liés à cet isolement social sur une longue durée. Dans le même temps d'autres agents se voient refuser l'augmentation du nombre de jours télétravaillés du fait de leurs missions (accueil téléphonique et physique des redevables, comptabilité, etc.)

Nous n'oublions pas non plus que le télétravail peut être parfois générateur de climat délétère entre les agents.

En résumé, le télétravail est un sujet complexe et **il reste beaucoup à faire notamment en matière d'équipement, de management et sur la prise en compte du coût financier pour les agents.**

Nous avons demandé toutefois à la Direction de faire rapidement le tour des services et nous avons cité en exemple un service (*en cours de restructuration*) qui faisait le plein d'agents.

Le Directeur nous a précisé que les services de gestion, les SIP notamment, étaient peu équipés par rapport à d'autres services du fait de leurs missions

C'est un sujet sur lequel nous reviendrons

Néanmoins Il est extrêmement important de s'assurer que le nombre des absents est suffisant pour respecter l'application des règles sanitaires en vigueur en période de pics épidémique.

**N'hésitez pas à nous faire intervenir si ce n'est pas le cas.**

### **Mission et ou Télétravail**

Nous nous sommes fait préciser après cette réunion auprès des services RH que les agents dits "nomades" (*Brigade de Vérification, Géomètre ...*) devaient bien faire la distinction entre mission et télétravail-exceptionnel sur Sirius. En effet quand ils interviennent dans une entreprise ou en dehors de leurs domiciles **dans le cadre du boulot, ils doivent bien indiquer "Mission"**. Quand les agents sont chez eux à cause du placement d'office en télétravail (*conformément aux consignes gouvernementales*) ils indiquent Télétravail-exceptionnel.

Nous avons fait cette demande suite à une interpellation d'agent qui demandait des éclaircissements. Il s'avère que dans d'autres départements, certains chefs de service, certains directeurs n'ont pas trouvé mieux d'oublier la notion de mission pour améliorer les stats du télétravail au mépris de la sécurité juridique des agents en cas d'accident.

### **GESTION DES ABSENCES ET DES ASA**

Sans rentrer dans les détails nous avons évoqué les difficultés pour les parents ayant des enfants scolarisés à faire les tests PCR sans perdre des heures ou poser des 1/2 journées de congés. Dans certaines communes du département les attentes se comptaient en heure. Nous avons demandé une certaine souplesse de la part des services RH et un regard bienveillant de la part des chefs de services sur les pointeuses. Espérons que cette situation chaotique ne perdure pas.

## LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRE

Au vu de quelques remontées de terrain (peu nombreuses) et surtout du taux d'incidence, nous avons demandé à la Direction de rappel aux agents la nécessité du respect des règles sanitaires au moment de la prise de repas et des pauses cafés. **C'est malheureusement pendant ces périodes de convivialité que les risques de contaminations sont multipliés.**

### Conclusion

Nous demandons à tous les agents (adhérents ou pas) de nous interpellier en cas de problème ou de questionnement via cette messagerie. Nous essaierons de faire un point régulier pendant cette période.

En cas d'urgence

Tel 06 87 46 81 43 M Buffeteau Roger (Secrétaire de Section)

Tel 06 04 02 63 61 M Robert Franck (Secrétaire adjoint)

Protégez-vous et tous vos proches en respectant et en faisant respecter les mesures de distanciations dans les bureaux

Les mesures de distanciations préconisées dans les services (*je préfère parler de sécurité sanitaires à minima*) dans les services sont depuis le 03/01/2022:

### Mesures d'hygiène

- **Se laver régulièrement les mains.**
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, à jeter immédiatement.
- Éviter de se toucher le visage - en particulier le nez, la bouche, les yeux - ou de toucher son masque.
- **Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.**

### Aération, ventilation

- **Aérer régulièrement les pièces par une ventilation naturelle (portes et/ou fenêtres ouvertes en permanence ou à défaut 10 minutes toutes les heures) ou mécanique (système de ventilation mécanique conforme à la réglementation).**
- Faciliter la mesure du dioxyde de carbone dans l'air à des endroits significatifs de la fréquentation et à des périodes de forte fréquentation.

### Distanciation physique et port du masque

- **Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés.**
- **Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre.**
- Porter la distanciation à 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté (restauration collective).

## **Autres recommandations**

- **Nettoyer régulièrement les objets et surfaces, y compris les sanitaires.**
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés.
- Éviter de porter des gants.
- Rester chez soi si le salarié est cas contact ou s'il a des symptômes évocateurs du Covid-19.
- Favoriser la vaccination des salariés, y compris sur leur temps de travail.
- **Les moments de convivialité réunissant les salariés dans le cadre professionnel sont suspendus.**

**Contactez-nous le plus rapidement possible si ces règles ne peuvent pas être mises en place dans votre service.**